

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2012

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille, Î.O., tenue le 17 décembre 2012, à 20 heures, à la salle municipale sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (es) :

Mesdames les conseillères Sylvie DeBlois
 Anne Pichette

Messieurs les conseillers Mathieu Drouin
 Yves Lévesque
 Arthur J Plumpton
 Bruno Simard

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.
3. Période de Questions. *Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget.*
4. Levée de la séance.

1. Adoption de l'ordre du jour

12-170

Sur une proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Arthur J. Plumpton, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté. Les membres du conseil présent, confirme que l'avis de convocation a été signifié tel que requis au *code municipal art 152* Résolu à l'unanimité des conseillers (ères)

2. Adoption du budget de la municipalité pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2013.

Attendu que le conseil municipal de Sainte-Famille I.O. prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

En conséquence.

12-171

Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Anne Pichette, **Il est résolu à l'unanimité** des conseillers (ères) que les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013 soit accepté tel que présenté ci-dessous.

ÉTAT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2013

Taxes générales & Sûreté du Québec	674 051 \$
Regime d'impôt foncière à taux varier	10 205 \$

Taxe Compensation	150 714 \$
Transfert de droit	245 900 \$
Services rendus	51 210 \$
Autres recettes de sources locales	49 400 \$
Autres services rendus	2 100 \$
Imposition de droits	7 200 \$
Amendes et Pénalités	2 700 \$
Autres revenus	5 000 \$
Remboursement Capital et Intérêt	16 177 \$
Affectation du surplus & solde disponible	33 200 \$
Financement à long terme des activités d'investissement	40 000 \$
TOTAL DES RECETTES ET AFFECTATIONS	<u>1 287 857 \$</u>

Budget des dépenses

Administration générale

Conseil	44 730 \$
Gestion Financière & Administrative	101 845 \$
Greffe	6 000 \$
Évaluation	132 407 \$
Autres	49 878 \$

Sécurité Publique

Police	134 235 \$
Protection Incendie	113 300 \$

Transport

Voirie municipale	12 500 \$
Éclairage des rues	14 500 \$
Personne désignée & ccu	200 \$
Transport collectif	3 800 \$
Autres	6 000 \$

Hygiène du milieu

Réseau de distribution de l'eau	1 200 \$
Système d'épuration égout	22 543 \$
Collecte et transport des vidanges de fosses septiques	22 528 \$
Collecte et transport déchets domestiques	54 580 \$

Urbanisme et mise en valeur du territoire

Projet Pacte Rural	57 600 \$
Comité embellissement	7 000 \$

Loisirs et Culture

Centre communautaire	350 811 \$
Patinoire	8 700 \$
Parc et Terrains de jeux	14 500 \$

Activité culturelles

Électricité école	5 500 \$
Bibliothèque	10 575 \$
Électricité salle communautaire	3 500 \$

Dette à Long terme

Intérêt	48 556 \$
frais de banque	120 \$
Remboursement de la dette	60 749 \$

TOTAL DES DÉPENSES BUDGETÉES	<u>1 287 857 \$</u>
-------------------------------------	----------------------------

TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE **0.5000**
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE IMMEUBLES NON RÉÉS 0.2500

TAUX DES ORDURES MÉNAGÈRES

Particuliers	107 \$
Agricole Ferme	150 \$
Commerce (31)	170 \$
Commerce (32)	180 \$
Commerce (33)	200 \$
Commerce (34)	250 \$
Commerce (35)	500 \$

3. Période de questions (les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget)

4. Levée de la séance

12-172

Sur une proposition de Sylvie DeBlois , Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 8 h 15.

Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale / Secrétaire-trésorière

Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.